

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023

ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230104-DE



Exécutoire le 30 janvier 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23	<b>Séance du 17 janvier 2023</b>
Date de la convocation : 10 janvier 2023	
<b>Delib20230104</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET, M. Florent ANDRÉ.

### Pouvoirs :

M. Didier LIZORET à Mme Rachel LOPEZ  
Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Pascale BOURSIN à Mme Sophie OBLIN-POMMIER  
M. Valéry DELAGE à M. Pierre JUNQUA.

### Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX  
M. Jérôme PIERRE.

### Secrétaire :

Mme Véronique LEVILLAIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023



ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230104-DE

Exécutoire le 30 janvier 2023

**Delib20230104**

**OBJET : Présentation des propositions budgétaires des commissions pour l'année 2023**

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de construction d'un budget communal :

Etape n°1 : réflexions au sein des commissions pour formaliser des propositions de dépenses dans leur domaine. Une compilation des propositions budgétaires des commissions est faite dans un tableau-type.

Etape n°2 : présentation des tableaux des propositions des commissions à la séance du conseil municipal du mois de janvier.

Etape n°3 : Débat d'Orientation Budgétaire qui a notamment pour but de présenter les dépenses et les recettes envisagées de la Commune.

Etape n°4 : arbitrage budgétaire par Monsieur le Maire et les adjoints concernés, en fonction des priorités.

Etape n°5 : proposition de vote du budget primitif au conseil municipal lors de sa réunion de mars.

Concernant les demandes de subvention, les associations complètent la demande simplifiée dématérialisée. Un rendez-vous individuel est ensuite organisé entre chaque association et le Maire-Adjoint concerné, avant d'étudier le dossier au sein de la commission. Les propositions d'attribution sont ensuite soumises au conseil municipal de mars.

Les commissions municipales se sont réunies pour élaborer des propositions budgétaires pour l'année 2023.

Elles sont présentées en séance de conseil municipal et seront la base de travail pour l'élaboration du budget primitif 2023 par Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023



ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230104-DE

Exécutoire le 30 janvier 2023

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte des propositions budgétaires des différentes commissions municipales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 18 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN